

COMITÉ DE DIRECTION

Le 17 février 2020 à 14h00, les membres de l'Office de Tourisme du Carladès se sont réunis à la Maison du Tourisme à Vic sur Cère, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2 du CGCT. Date de la convocation : 4 février 2020

Liste des membres présents : (titulaires + suppléants avec voix délibérative) : Jean-Baptiste BRUNHES, Claude PRUNET, Michel AMOUROUX, Michel ALBISSON, Christian GREGOIR, Patrick VIAUD, Jean-Claude COUTEL, Vincent FAGES, Philippe GUILHEN, Jean SERGUES, Jean-Pierre AMILHAUD, Sylvie DUCLOS, François COURBEBASSE, Catherine LALLEMENT

Pouvoirs : Linda BENARD (pouvoir à Michel ALBISSON)

Autres présents : (invités, suppléants sans voix délibérative) : Marie-Noëlle MOULIER, André JAULHAC, Marie-Christine CAZES
Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

Nombre de membres en exercice : **23**

QUORUM - nombre de membres présents (titulaires + suppléants avec voix délibérative) : **14** Nombre de pouvoirs : **1**

Nombre de suffrages exprimés (titulaires + suppléants avec voix délibérative + pouvoirs) : **15**

VOTES Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Espace Pro réservé aux membres du Comité de Direction : www.carlades.fr (mdp = @Carlades_Pro)

Ordre du jour : Compte de gestion et Compte administratif 2019 / Budget prévisionnel 2020 / Convention d'objectifs Office de Tourisme et Communauté de Communes / Questions diverses

1- COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMPTE DE GESTION Le Président rappelle que le Comité de Direction doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2019. Il est précisé que M. ANTONY a validé toutes les opérations de dépenses et de recettes présentées et qu'elles sont conformes à la comptabilité administrative de l'OT.

Le budget 2019 présente les résultats suivants :

Résultat de clôture - Compte de Gestion 2019

	Investissement	Fonctionnement
BP	18 199,48	473 390,16
recettes	7 506,01	429 385,38
dépenses	17 894,77	447 081,29
résultat	- 10 388,76	- 17 695,91

Le Comité de Direction accepte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier inhérent au budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF Les dépenses globales de l'OT pour 2019 s'élèvent à 447 081,29 € en fonctionnement et 17 894,77 € en investissement, et font apparaître les opérations validées par le Comité de Direction. Le Comité de Direction étudie le compte administratif du budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2019. Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le trésorier.

Le compte administratif est arrêté comme il suit :

Résultat de clôture - Compte Administratif 2019

	Investissement		Fonctionnement	
	dépense ou déficit	recette ou excédent	dépense ou déficit	recette ou excédent
Résultat de clôture exercice 2018		2 693,47		83 071,92
opérations de l'exercice 2019	17 894,77	7 506,01	447 081,29	429 385,38
Résultat de clôture exercice 2019	7 695,29			65 376,01

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le compte administratif de 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), le Comité de Direction décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019 de 65 376,01 € est affecté :

Affectation obligatoire :

à la couverture d'autofinancement compte 1068 : 7 695,29 €

Solde disponible affecté comme suit :

en excédent reporté d'exploitation au compte 002 : 57 680,72 €

2- BUDGET PREVISIONNEL 2020

Au vu des élections à venir, et des nombreux projets lancés récemment par l'OT, le budget 2020 ne prévoit pas de nouvelles dépenses de projets, mais plutôt la consolidation de l'existant et la finalisation des projets en cours.

CLASSEMENT ET QUALITE OT

La Directrice rappelle que le **classement catégorie I** de l'Office de Tourisme obtenu en 2015 arrive à terme en février 2020. Elle rappelle que la catégorie I est le classement le plus exigeant des Offices de Tourisme et qu'il conditionne le maintien du statut de la commune de Vic sur Cère en tant que station classée de tourisme.

Le classement catégorie I de l'Office de Tourisme exige l'obtention de la **marque Qualité Tourisme** obtenue à 2 reprises par l'OT en 2013 puis 2017. La marque arrive également à échéance en 2020, au mois de mai.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité sa volonté de candidater au renouvellement de la Marque Qualité Tourisme et au classement de l'OT en catégorie I.

L'intégration dans cette démarche de qualité a permis de démontrer que l'OT du Carladès était capable de tenir un niveau d'engagement professionnel concernant : la collectivité, la gestion interne, la promotion, les réseaux institutionnels, les socio-professionnels, les visiteurs et la boutique.

Depuis 2017, la marque nationale met l'accent sur la relation avec les prestataires du territoire (conseils, accompagnements), le rôle d'animateur de la qualité à l'échelle du territoire, la promotion sur le web, les lignes éditoriales, le ciblage des clientèles, ou encore l'écoute client via les nouveaux modes d'expression.

Pour 2020, la marque évolue encore puisqu'à l'audit complet s'ajoute des visites mystères, qui concerneront pour la 1^{ère} fois tous les lieux d'accueil où l'OT est présent afin de replacer la qualité de l'accueil au cœur de la marque.

Ceci implique que le point d'accueil de Thiézac, sur lequel l'OT est encore présent en été 3h/jour du lundi au vendredi, réponde aux exigences d'accueil demandées par la marque nationale, et notamment l'accès internet pour la borne installée par la Communauté de Communes et pour le personnel présent.

Le Président confirme qu'il était en effet convenu sur tous les lieux d'implantation des bornes, que la Communauté de Communes investisse dans le matériel, que l'OT prenne en charge la maintenance et les évolutions logicielles et que les communes fournissent les branchements électriques et internet nécessaires.

Cela a été le cas sur les autres points d'accueil ayant bénéficié d'une borne tactile. La particularité à Thiézac comme à St Jacques des Blats, est qu'une tentative infructueuse de partage de connexion avec la Poste a repoussé le branchement. Aussi, la commune de St Jacques des Blats prévoit l'ouverture d'une ligne de téléphone pour connecter la borne tactile, la commune de Thiézac doit encore choisir la solution la mieux adaptée.

Une simple connexion 4G à Thiézac suffirait pour la borne, mais ne permettrait pas d'accès internet pour le personnel de l'OT.

Il est rappelé qu'avec la mise en place des nouvelles agences postales et des points multiservices communaux, il avait été convenu avec les communes de Polminhac et de St Jacques des Blats de mutualiser les moyens : les communes sont seules gestionnaires des lieux, l'OT forme le personnel et alimente le point d'accueil en documentation. La mise en place des bornes gérées par l'OT avec toute l'information (agenda, disponibilité des hébergements, visualisation des rando en 3D, téléchargements...) et la documentation présente sur les points permettent aux clients de trouver une information immédiate, et le personnel des points d'accueil incite les

visiteurs à profiter d'un passage par Vic pour bénéficier des conseils personnalisés du personnel de l'OT dans un lieu professionnel et adapté. Cette organisation de l'accueil serait tout aussi pertinente pour Thiézac.

Dans tous les cas, il est rappelé que l'OT doit envoyer, dans le courant du mois de mars, le dossier de renouvellement de la Marque avec toutes les preuves de bon fonctionnement des points d'accueil concernés par la visite mystère. Si le point d'accueil de Thiézac fonctionne toujours avec une présence de l'OT, il faudra joindre au dossier les éléments concernant la connexion internet.

TAXE ADDITIONNELLE

Le Président rappelle que le Département du Cantal a mis en place une Taxe de Séjour Additionnelle de + 10% qui s'applique sur tout le territoire à compter du 01/01/2020.

Les modalités de reversement sont définies par convention entre l'OT et le Conseil Départemental, cette convention est importante pour prévoir l'organisation du reversement de la Taxe additionnelle et pour apporter la souplesse nécessaire aux premiers mois d'application notamment. La crainte de l'OT étant de devoir verser des sommes qu'il n'aurait pas perçues, le Président du CD15 s'est engagé à accepter des justificatifs de non versement lors de la 1^{ère} échéance : les hébergeurs n'ayant pas pu appliquer la taxe sur certains séjours au vu de sa mise en place tardive pourront signer une demande de recours gracieux (modèle à l'OT) évitant ainsi des poursuites et un prélèvement sur l'OT.

Le Comité de Direction autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental.

CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Président rappelle que l'OT est conventionné avec la Communauté de Communes pour laquelle il réalise des missions obligatoires et complémentaires. La convention, signée sur 3 ans et obligatoire pour le classement de l'OT, est échue depuis décembre 2019 et doit être renouvelée.

Cette convention prévoit notamment le versement de la dotation de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'Office de Tourisme pour les missions qu'il réalise sur le territoire communautaire et fera l'objet d'un vote au prochain Conseil Communautaire du 25/02/2020. Compte tenu des élections à venir, elle est renouvelée à l'identique : le projet de convention 2020-2022 est présenté en séance.

Le Comité de Direction autorise à l'unanimité le Vice-Président à signer la convention d'objectifs 2020-2022 avec la Communauté de Communes.

3- QUESTIONS DIVERSES

LE LIORAN : Le Président évoque le Comité de Pilotage de l'étude menée au Lioran et indique que la Communauté de Communes sera dorénavant présente dans la gouvernance des projets autour de la station 4 saisons.

Les prestataires rappellent qu'il est primordial de faire vivre les villages et souhaitent que de nouvelles activités soient développées dans les vallées plutôt qu'au Lioran là où elles seraient utiles toute l'année pour les visiteurs et pour les habitants (salle multi-activités sur Vic sur Cère par ex pour activités en intérieur).

PROMOTION CANTAL : Il est noté un manque évident depuis plusieurs années de documentation touristique à l'échelle du Cantal (carte touristique, circuits VTT, carte rando, ENS, etc.) à la fois pour une utilisation locale et également sur salon. Le Président indique que cela est peut-être d'autant plus important à réaliser que le partenariat Cantal / Puy de Dôme semble être remis en question.

NOMBRE DE MEMBRES OT : Les membres ont évoqué les difficultés récurrentes pour obtenir le quorum étant donné le trop grand nombre de représentants et le fait que de nombreuses personnes ne se déplacent que rarement. Selon l'article R133-3 du Code du Tourisme, la composition du comité de direction de l'office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération communautaire. Aussi, une note est rédigée à l'attention du futur Conseil Communautaire afin de solliciter une diminution du nombre des membres constitutifs du Comité de Direction pour le prochain mandat et de ne pas affecter les suppléants afin que ceux qui se déplacent aient la possibilité de voter et d'être comptés dans le quorum.